

Montréal, le 25 janvier 2024

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À :** Tous les participants

**OBJET :** Demande de révision de la décision rendue oralement le 12 juin 2023 dans le dossier R-4210-2022 concernant la radiation d'une partie de la pièce C-RNCREQ-0026  
Dossier de la Régie : R-4234-2023

---

Tel qu'indiqué dans sa lettre du 8 novembre 2023, la Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience relative au dossier cité en objet les 30 et 31 janvier 2024 (si nécessaire) à compter de 9h30 en mode hybride.

Dans cette lettre, la Régie avait demandé aux parties de bien vouloir confirmer leur mode de participation à l'audience au moment du dépôt de leur plan d'argumentation. Or, la Régie n'a reçu aucune réponse à cet égard. Elle demande donc aux parties de l'informer si elles participeront à cette audience en présentiel ou en virtuel, **au plus tard vendredi le 26 janvier 2024 à 16 h.**

Les participants en visioconférence sont invités à se joindre à l'application à compter de 9h00 afin de s'assurer du bon fonctionnement de leur équipement. **Pour joindre l'audience sur votre ordinateur ou sur votre application mobile : [Cliquez ici pour rejoindre la réunion](#)**

La Régie rappelle aux participants de s'assurer du respect des directives publiées dans le [Guide des participants externes à une audience par visioconférence devant la Régie \(Microsoft Teams\)](#) et de consulter le [Guide technique Microsoft Teams pour les participants aux audiences devant la Régie](#) en vue d'une participation adéquate.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Natalia Lis**

*Natalia Lis pour*  
Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie  
NL/ml